

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1935)

**Heft:** 29

  

**Artikel:** Interessen-Vertrag und Filmmiet-Vertrag

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733642>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Schweizer



# FILM

Suisse

 OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-  
VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

 REDACTRICE EN CHEF  
Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

 Redaktionelle Mitarbeit :  
Sekretariat des S. L. V.

N° 29

 DIRECTION,  
RÉDACTION,  
ADMINISTRATION :

 TERREAUX 27  
LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.480

 Le numéro : 40 cent.  
Abonnement : 1 an, 6 Fr.  
Chèque post. II 3673

## MM. les Directeurs, encaissez !

Il y a des gens qui aiment les alouettes, toutes rôties, mais regrettent de devoir les décarasser et encore d'avoir à — tenez-vous bien ! — ...les mâcher.

Je songe qu'il existe aussi des directeurs de cinémas — peut-être fatigués par nature, par hérédité, ou par persuasion — qui voudraient certainement palper d'abondantes recettes sans, toutefois, d'autre effort que celui de recevoir, en baillant, la clientèle.

Faut-il, du moins, qu'il y ait clientèle. « Les cinémas sont pleins ! » — « Tel film a eu cent-cinquante représentations ! » entend-on dire. Sans doute, les samedis et les dimanches voient-ils des salles comblées, et tous les films ne sont pas des... catastrophes. Heureusement ! Mais il y a aussi les lundis et autres soirs ingrats, plus les films non rémunérateurs, et, conséquence des uns et des autres, les pertes, les faillites...

Comment parer aux unes et aux autres ? Prenons, pour commencer, les soirs maigres, pour ne pas dire « squelettiques » ! (vous savez, ceux où l'on compte facilement les sièges vides) et voyons s'il est impossible d'améliorer les recettes, en obligeant à sortir de chez elles des personnes qui souhaitent d'y rester... Surtout, qu'on ne dise pas aussitôt : « Rien à faire ! », avant que d'avoir essayé...

Donc, si j'étais le patron — ou directrice de cinéma — et pas du tout résignée, apathique ou fataliste, je m'appuierais sur la vieille devise : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! » Et d'agir. Comment ?... En tenant compte d'une curieuse psychologie moderne, car le monde souffre d'une maladie généralisée : *le goût des prix réduits*.

Partant de ce fait que les palaces des Champs-Élysées, à Paris, sont devenus aujourd'hui des Prigunies, que, chez nous comme ailleurs, les « occasions exceptionnelles » agissent à la manière d'un aimant sur les pièces et les billets de banque, que, prenant l'exemple contraire, nos C. F. F. succombent en maintenant des tarifs exagérés, j'abaisserais les prix des places — attention ! — *seulement les tristes lundis et tels autres soirs de misère*.

Cette mesure aurait pour effet d'amener au cinéma deux catégories de spectateurs et de spectatrices : 1. d'une part, de modestes gens pour qui le cinéma, aux places moyennes, paraît encore trop cher et qui, ne voulant pas des places inférieures, préfèrent s'abstenir ; 2. d'autre part, cette clientèle qui raffole des « occasions » et trouverait, à des spectacles à prix diminués, le même ravissement qu'elle éprouve dans les ventes au rabais.

A l'appui de cette innovation, qu'on me permette de citer cette tentative du cinéma à vingt sous (dangereuse pour l'avenir du cinéma artistique !), mais qui obtint un tel succès, à Paris, que la... concurrence à prix élevés obligea son trop entreprenant directeur à fermer au plus vite son établissement... Pour revenir en Suisse, ne vit-on pas toujours grand afflux de spectateurs aux représentations à prix po-

pulaires — comédie, théâtre, concerts ?

A cette rage d'économies plus ou moins forcées et caractéristiques de ces derniers ans s'adjoint une autre tendance du public : son goût pour la nouveauté, l'inédit, l'extraordinaire.

Ils le savent bien, ces directeurs qui, chaque semaine, s'ingénient à varier leurs programmes, passant d'un genre de film à un autre tout opposé, retenant par exemple une œuvre artistique — pas toujours un « désastre », comme le déclarait un jour de neurasthénie l'un d'eux — pour la faire suivre d'un vaudeville, auquel succéderait peut-être un film policier, puis une de ces bandes à grand spectacle de music-hall, à son tour remplacée par un documentaire ou un comique. Bref, évitant l'uniformité qui engendre l'ennui, ces salles conservent ainsi une clientèle régulière à laquelle viennent s'ajouter des éléments nouveaux — et point négligeables ! — attirés par l'attrait de films répondant à leurs goûts particuliers, ou venus simplement pour tel ou telle artiste en renom.

A propos d'artistes, et il est parfois bon de regarder autour de soi, on a pu constater les succès de la Comédie de Genève, cet hiver, du Kursaal, l'été dernier, lorsque ces établissements annoncèrent à leurs programmes des vedettes de l'écran ou de la T. S. F., Madeleine Renaud, Harry Baur, Gaby Morlay, André Luguet, Marcelle Chantal, Mireille, etc., firent salle bondée. Les amateurs de cinéma et de radiophonie, dérogeant à leurs habitudes de fidèles des salles obscures ou d'écouteurs de T. S. F., vinrent voir, entendre, applaudir leurs artistes, bien vivants et aimés. Ce n'est point déroger, me semble-t-il, que suivre une initiative heureuse. Aussi vois-je là une possibilité de recettes nouvelles et augmentées en offrant — lever de rideau ou fin de spectacle — tels artistes se produisant soit dans un tour de chant, soit dans un sketch ou une de ces courtes comédies en un acte. Nul doute que la foule n'accoure. Comme les attractions se paient, bien sûr que le cachet à payer ne doit pas excéder un certain chiffre pour qu'il y ait bénéfice.<sup>1</sup>

Qu'on me permette, à ce propos, de terminer par une note gaie, que j'emprunte à « Candide » :

« Depuis son retour à Paris, Maurice Chevalier est assailli de propositions de contrats, c'est un fait.

Il en discute quelques-unes avec une certaine apreté :

— Je demande soixante-dix pour cent de la recette, disait-il à un directeur, un peu affolé tout de même.

Puis, après un silence, dans un gentil sourire :

— Vous pensez bien que, puisqu'il s'agit de ma rentrée devant le public parisien, je ne veux pas en faire une question d'argent... »

Alors, à Genève ou à Lausanne, combien demanderait-il ? Eva ELIE.

<sup>1</sup> Cette suggestion ne s'adresse qu'aux salles d'une certaine importance.

## Schweiz. Lichtspieltheater-Verband

DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

Sekretariat : ZÜRICH, Theaterstr. 3

### EINLADUNG

zu der

Montag, den 17. Juni 1935, nachmittags 15 Uhr,  
im Hotel Habis-Royal, Zürich,

stattfindenden

## ausserordentlichen Generalversammlung

### TRAKTANDEN :

1. Sanktion von Protokollen :  
a) der ordentl. Generalversammlung vom 25. März 1935 ;  
b) der ausserordentl. Generalversammlung vom 1. April 1935.
2. Statuten-Aenderungen.
3. Sanktion des Interessenvertrages mit dem Verleiher-Verband.
4. Sanktion des Filmmietvertrages.
5. Diverses und Anträge von Mitgliedern.

### Interessen-Vertrag und Filmmiet-Vertrag

Schon seit längerer Zeit stehen die beiden Verbände, Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband, deutsche und italienische Schweiz, und Filmverleiher-Verband, in Unterhandlungen zwecks Abschluss eines gemeinsamen Interessenvertrages, sowie einem neuen, der Zeit entsprechenden Filmmietvertrag. In langwierigen Verhandlungen zwischen den von beiden Verbänden eingesetzten Kommissionen sind nun diese beiden Verträge in zeitraubenden Sitzungen durchredigiert worden und können nunmehr noch den a. o. Generalversammlungen der beiden Verbände zur Sanktion empfohlen werden.

Die a. o. Generalversammlung des S. L. V. findet am 17. Juni, diejenige des Verleiher-Verbandes am 18. Juni statt. Inzwischen haben die Kommissionen der beiden Verbände bis zu diesem Zeitpunkt ein Zwischenstadium vorgesehen, über das die Mitglieder durch Rundschreiben orientiert worden sind.

Einer der Hauptzwecke des Interessenvertrages besteht u. a. darin, das leichtsinnige Neuerstellen von Kineothekern an Orten, wo absolut kein Bedürfnis vorhanden ist und wo die bestehenden Theater ohnehin schon schwer um ihre Existenz zu kämpfen haben, zu verhindern. Die Verleiher sind ihrerseits verpflichtet, nur an Mitglieder des S. L. V. zu liefern und da wo neue Theater entstehen sollten, wird darüber eine Kommission der beiden Ver-

bände entscheiden, ob die Zulassung berechtigt ist oder nicht.

Es wird auch für entsprechende Bekanntmachung dieser Beschlüsse in der Öffentlichkeit gesorgt werden, sodass nicht nur verantwortungslose Bauunternehmer usw. vor Neukonstruktionen gewarnt sind, sondern auch die Geldgeber und die Hypothekar-Institute. Nachdem die Bemühungen des S. L. V. durch seine Eingabe vom 20. Mai 1934 an den hohen Bundesrat bis heute leider ohne Erfolg geblieben sind, sahen sich die beiden Verbände gezwungen, zur Selbsthilfe zu greifen, dies umso mehr, als die Einnahmen der Kineothek seit anfangs 1935 wie schon im Vorjahre abermals stark gesunken sind. Es gibt viele Theater, die sich heute nur noch mit grösster Mühe über Wasser halten können.

Das Schlusswort zu den beiden Verträgen haben nun noch die Generalversammlungen der interessierten Verbände. Es ist anzunehmen, dass beide Verträge, die aus der Not der Zeit geboren sind, ihre Sanktion erhalten werden.

### Tessin

Samstag, den 1. Juni 1935, nachm. 3 Uhr, findet im Hotel Central in Lugano eine Versammlung der Tessiner Theaterbesitzer statt, um die Sorgen der Tessiner Kollegen, die nicht klein sind, zu beraten.

### Studio d'Art cinématographique

On sait que, sous la direction de M. George O'Messery, s'est fondé, à Genève, un Studio d'Art cinématographique, dont l'activité et les buts, dans le cadre du cinéma, sont multiples.

Dernièrement, dans les salons de l'Hôtel Métropole, il fut traité de ces deux sujets : « Phonétique et cinéma », « Rôle culturel du film ».

A ce propos, le Studio d'Art cinématographique tient à remercier très vivement les personnes qui l'ont encouragé de leur présence aux réunions de l'Académie cinématographique de Genève, et grâce auxquelles il continue de l'avant vers l'avenir, comptant qu'elles persévéreront à lui affirmer leur sympathie.

Après une série de causeries sur le cinéma, son but, ses rouages, ses perspectives d'avenir pour la renaissance artistique et industrielle de

notre pays, nous avons eu dernièrement une très intéressante causerie sur la phonétique appliquée au cinéma parlant. Pour terminer notre premier cycle, nous aurons l'avantage d'entendre à la prochaine séance M. le professeur Willems, qui nous parlera des « Possibilités inconnues de l'ouïe », causerie qui sera suivie d'une autre résumant les sujets traités.

Vous êtes cordialement invité à assister à ces deux dernières séances, avant la reprise de septembre, et qui auront lieu les jeudi 6 et 20 juin, dans les salons de l'Hôtel Métropole.

Pendant les vacances, le Studio d'Art cinématographique se propose d'organiser des réunions en plein air, par le beau temps, pendant lesquelles George O'Messery tournera un petit film avec le concours des personnes présentes, film qui sera projeté à la première réunion d'automne. Nous espérons que la joie de se voir sur l'écran engagera les amis et sympathisants du cinéma à se trouver nombreux à ces parties artistiques.

## C. CONRADT'S Kino-Kohlen „NORIS-HS“

VOLLKOMMENES LICHT

GERINGER ABBRAND

\*\*\* C. CONRADT

KINOMARKE NORIS «HS»

VERKAUF DURCH :

 CECE-  
GRAPHITWERK A.G.

ZÜRICH

 Wehntalerstrasse 600  
Telephon 69.122